

C.M.E.S.E.
77 Via Nova
Pôle Excellence Jean Louis
CS 80009 - 83600 FRÉJUS

MAIRIE DE FREJUS
SERVICE URBANISME
PLACE FORMIGE
83600 FREJUS

.Dossier suivi par : MME ROBLES MARIE

N° : 2023-102

Dossier suivi par : Eric Sibilla

ATTESTATION

Je, soussigné, représentant la **COMPAGNIE MÉDITERRANÉENNE D'EXPLOITATION DES SERVICES D'EAU**, délégataire : du Service de Distribution d'EAU POTABLE et du Service ASSAINISSEMENT de la **COMMUNE DE FRÉJUS**

ATTESTE et CERTIFIE

Que la parcelle section : CK 465 et la PLACE DE LA REPUBLIQUE

Située : PLACE DE LA REPUBLIQUE

Pour le compte de : VILLE DE FREJUS représentée par M. RACHLINE DAVID

Dossier n° : PC 083061 23 F0038

Nombre de logements collectifs : 0

➤ est **raccordable** au réseau communal d'eau potable existant pour les besoins domestiques du projet hors défense incendie (Sous réserve des autorisations éventuelles de tiers).

➤ est **raccordable** au réseau communal d'assainissement des eaux usées existant (Sous réserve des autorisations éventuelles de tiers).

Prescriptions Techniques et conditions de raccordement envisagées :

Eau potable

- Le projet est raccordable au réseau d'eau potable en limite du patrimoine communal sur le boulevard de la Libération ou sur la rue Roland Garros ou sur la rue de la République.

Servitude de Réseau d'Eau potable Communal existant :

- A noter : Il existe un réseau communal de distribution d'eau potable traversant la parcelle.

Ce réseau devra rester accessible (une servitude de passage devra éventuellement être établie) pour pouvoir intervenir en toutes circonstances (réparation, renouvellement). Se rapprocher de la Collectivité d'Agglomération.

Eaux usées

- Le projet est raccordable au réseau d'eaux usées en limite du patrimoine communal sur la rue de la République ou sur la place de la République ou sur le boulevard de la Libération.

- A noter la probabilité d'un raccordement par pompe de relevage.

Servitude de Réseau d'Assainissement Communal existant :

- A noter : Il existe un réseau communal de collecte des eaux usées traversant la parcelle.

Ce réseau devra rester accessible (une servitude de passage devra éventuellement être établie) pour pouvoir intervenir en toutes circonstances (obstruction, réparation, renouvellement). Se rapprocher de la Collectivité d'Agglomération.

Bureau d'Etudes Techniques, C.M.E.S.E. Esterel



